

LE PRESIDENT

**H.E. Ban Ki-moon**  
**Secrétaire Général**  
**Nation Unies**  
New York, NY 10017

Fax : +1 (212) 963-1207

Paris, le 25 janvier 2016

Monsieur l'Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Montpensier Finance réitère son soutien aux dix Principes du Global Compact des Nations concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Vous trouverez ci-après la communication de Montpensier Finance sur le progrès récapitulatif :

- les actions pratiques (politiques, procédures, activités) que Montpensier Finance a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ;
- la mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Vous priant de croire, Monsieur l'Honorable Secrétaire Général, à l'assurance de ma meilleure considération.



Guillaume Dard

**Pacte Mondial des Nations Unies**  
**Communication sur le Progrès**  
**Année 2015**

Montpensier Finance, a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies, le 12 janvier 2015, marquant ainsi la volonté de Guillaume Dard, Président Directeur Général, d'intégrer ces principes aux valeurs qui orientent la stratégie de la société et ses pratiques opérationnelles.

Montpensier Finance s'engage ainsi à soutenir et appliquer ces principes fondamentaux, dans les domaines des droits de l'homme, des normes internationales de travail et de la protection de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Ce document résume les politiques engagées et les actions réalisées dans le cadre de la démarche de responsabilité sociale et environnementale de Montpensier Finance, participant à l'application de ces principes.

---

**Droits de l'homme**

---

*Principe 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et*  
*Principe 2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.*

---

Montpensier Finance veille à respecter les Droits de l'Homme à tous les niveaux de son activité :

- **Dans sa gestion des ressources humaines :**
  - ✓ Montpensier Finance s'efforce de maintenir de bonnes conditions de travail, de sécurité et d'hygiène pour ses collaborateurs.
  - ✓ Les dispositions interdisant le harcèlement figurent dans le règlement intérieur, qui prévoit en outre des sanctions en cas de non respect de ces dispositions.
  
- **Dans le cadre de son adhésion aux PRI** en mars 2015, Montpensier Finance a mis en oeuvre une politique d'investissement responsable. Une composante ESG a été intégrée dans les méthodes de gestion de Montpensier Finance. Les Droits de l'Homme font ainsi partie intégrante des processus de gestion :
  - ✓ Montpensier Finance a décidé d'interdire aux OPC qu'elle gère d'investir dans des valeurs identifiées comme étant impliquées dans la production des mines antipersonnel (Traité d'Ottawa), et des armes à sous-munitions (Convention d'Oslo)
  - ✓ Les autres thèmes de vigilance principaux pris en compte dans nos critères de gestion, sont :
    - Les armes controversées (armes chimiques et biologiques, armes à uranium appauvri, armes nucléaires) ;
    - Le travail des enfants, et plus généralement le non-respect des droits de l'homme dans les conditions de travail ;
    - La corruption ;
    - La dégradation volontaire des performances environnementales et le bilan carbone.

La démarche ISR de Montpensier Finance est présentée sur la page Investissement Responsable du site Internet de Montpensier Finance :  
<http://montpensier.com/fr/a-propos/investissement-responsable>

---

### Normes internationales du travail

---

*Principe 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*

*Principe 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*

*Principe 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et*

*Principe 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.*

---

#### Implication des salariés dans l'orientation de la société

Tous les salariés de Montpensier Finance étant géographiquement dans les mêmes bureaux, la communication entre les salariés et la communication entre les dirigeants et les salariés s'effectue très régulièrement et de façon informelle. Ce dispositif est complété par des comités réguliers. De plus, au cas par cas, des réunions ad hoc peuvent être organisées

En outre, la société a mis en place un délégué du personnel désigné par les salariés, et dont la présence assure un espace de dialogue social global garantissant la représentation de l'ensemble du personnel.

	2014	2015
<i>Taux d'absentéisme (hors congé maternité)</i>	0.34 %	0.26 %
<i>Accidents du travail</i>	Néant	Néant

#### Élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, et abolition effective du travail des enfants

Le travail des enfants, et plus généralement le non-respect des droits de l'homme dans les conditions de travail, figurent parmi les thèmes de vigilance principaux pris en compte dans les critères de gestion de Montpensier Finance.

En outre, Montpensier Finance soutient des organismes œuvrant notamment dans les domaines de l'aide aux populations défavorisées, de l'éducation et de la protection de l'enfance.

	2014	2015
<i>Dons à des associations en faveur de l'enfance, de l'éducation et des populations défavorisées</i>	42.5 % des dons	70 % des dons En augmentation de 329 %

#### Egalité professionnelle femmes / hommes

Depuis sa création, Montpensier Finance veille à maintenir une équité entre les femmes et les hommes, tant en matière de recrutement, de formation que de rémunération.

<b>Répartition des effectifs</b>	2014	2015
<i>Femmes</i>	39 %	38 %
<i>Hommes</i>	61 %	62 %

<b>Répartition de la Direction Générale</b>	2014	2015
<i>Femmes</i>	50 %	50 %
<i>Hommes</i>	50 %	50 %

**Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**

Des fournitures de papeterie sont acquises régulièrement par la société auprès d'une Entreprise Adaptée.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<i>Pourcentage des fournitures courantes de papeterie acquises auprès d'une Entreprise Adaptée</i>	52 %	47 %

---

## Environnement

---

*Principe 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*

*Principe 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et*

*Principe 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

---

### La protection de l'environnement et le développement durable

Montpensier Finance a adopté une démarche développement durable, avec pour objectif de sensibiliser et responsabiliser les collaborateurs aux répercussions de leurs actions individuelles au sein de l'entreprise et dans leur vie quotidienne.

Cette démarche est basée sur trois axes concrets et complémentaires :

- Des gestes simples pour l'environnement : tri sélectif instauré et encouragé, recyclage des déchets papier, des piles et ampoules usagées, bureaux équipés d'une fontaine à eau filtrée pour réduire les déchets plastiques, abonnements à la presse papier progressivement résiliés en faveur d'abonnements internet...
- Le choix des équipements : parc informatique conforme au label Energy Star, utilisation systématique des programmes de recyclage des cartouches de toner, mise en veille des PC activée sur l'ensemble du parc...
- Les locaux : bureaux et salons non-fumeur.

#### *Recyclage du papier*

*Equivalence en Arbres épargnés grâce au recyclage*

*Equivalence en litres d'eau*

*Equivalence en pétrole*

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
	39	56
	48 800	70 400
	2 440	3 520

En outre dans le cadre de la recherche de nouveaux locaux, Montpensier Finance a attaché une importance particulière à l'environnement. Les équipements et matériaux ont été choisis en ce sens. Ainsi, les bureaux dans lesquels Montpensier Finance a emménagé le 1<sup>er</sup> février 2016 bénéficieront du label BBC (Bâtiment Basse Consommation, Effinergie).

#### *Quelques exemples*

- ✓ Papier issu de forêts certifiées pour leur gestion environnementale (PEFC, FSC) ;
- ✓ Plateau mélaminés issus de forêts eco responsables (certifiés FSC PEFC), peintures exemptes de métaux lourds ;
- ✓ Onduleurs labellisés Energy Star et ROHS ;
- ✓ Faux-plafonds à plus de 70% de verre recyclé et un liant à base de plantes, à haut pouvoir d'absorption acoustique.

---

## Lutte contre la corruption

---

*Principe 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*

---

Dans le cadre de son engagement aux Principes du Global Compact, Montpensier Finance s'efforce à lutter contre toutes les formes de corruption dans tous les domaines de son activité. A cet effet, Montpensier Finance a mis en place un ensemble de procédures visant à sensibiliser ses collaborateurs et a instauré des contrôles.

Les points clefs du dispositif mis en place par Montpensier Finance sont :

- La mise en place d'une cartographie générale des risques ;
- Des procédures de prévention de la corruption, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Une politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts ;
- La formation annuelle des collaborateurs sur ces sujets ;
- Un dispositif de contrôle de premier et de deuxième niveau.

### Prévention de la corruption

Il est strictement interdit à tout collaborateur de Montpensier Finance de proposer ou de solliciter la remise de pots-de-vin, de participer à une opération d'extorsion, tant vis-à-vis de clients, de fournisseurs, de partenaires, que de toute personne ou entité. En cas de doute, tout collaborateur de Montpensier doit prévenir immédiatement le RCCI qui avisera de la marche à suivre.

Ces dispositions sont en outre reprises dans le Code de déontologie de la société, qui est signé par chaque salarié lors de son entrée dans la Société.

### Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Montpensier Finance a mis en place un dispositif de vigilance dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme. Ce dispositif est décrit dans une procédure dont les collaborateurs de Montpensier Finance doivent respecter strictement toutes les dispositions.

Le process décrit le dispositif mis en œuvre au sein de Montpensier Finance en application de la réglementation qui lui est applicable, et détaille l'approche par les risques mise en œuvre en fonction des différents services d'investissement et activités exercées.

En outre en cas de doute sur une opération, il convient d'avertir immédiatement le RCCI qui décidera de la marche à suivre.